- Atelier citoyen sur le projet de réforme des retraites -

- Compte-rendu -

- 14 novembre 2019 -

Propos introductifs:

La Députée de la 10^{ème} circonscription de Seine-et-Marne, Madame Stéphanie Do, en tant qu'organisatrice de l'atelier, a introduit l'atelier et présenté l'objectif : recueillir les propositions des citoyens sur le projet de réforme des retraites. Nous avons eu l'honneur de recevoir le Député et « ambassadeur des retraites », Monsieur Rodrigue Kokouendo. Deux membres du syndicat CFE-CGC avaient aussi été conviés, dont le président et une juriste.

Son équipe a présenté dans un premier temps le système actuel puis dans un second temps les quatre grands axes du futur système de retraite universel suivants :

- Un système adapté à la société d'aujourd'hui et de demain ;
- Un système équitable et plus solidaire ;
- Un système plus solide qui donne confiance à toutes les générations ;
- Un pilotage où l'État, les partenaires sociaux et les citoyens sont associés.

Ces orientations ont ensuite rythmé les débats autour de cette future réforme.

❖ Un système adapté à la société d'aujourd'hui et de demain :

Concernant la démographie et l'évolution à venir de la société, la question de l'âge pivot est revenue : se pose la question de l'âge de départ à la retraite, s'il y aura une modification de l'âge. Par ailleurs, certains participants se sont interrogés sur la différence entre une personne partant à 64 ans sans décote et une autre partant à 62 ans cette fois avec une décote.

- Un participant a rappelé la prudence qu'il fallait avoir quant à des mesures comme celle des **62 ans** : il était important pour lui de lier l'âge pivot aux années cotisants, sans pour autant défavoriser les personnes qui ont commencé à travailler tôt. Il paraît normal pour lui que les personnes ayant commencé à travailler tôt partent à la retraite plus tôt.
- D'autres ont questionné le passage à un système sans trimestres : cela serait en effet pour elle logique que le trimestre donne le droit à la retraite. Plus largement, se posait la question de la nécessité de la réforme, certains participants considérant que des mesures auraient pu être prises (en termes d'intelligence artificielle, d'égalité hommes/femmes) et que le nouveau système n'apportait pas nécessairement de réponses à ces questions. Enfin, le système de retraite actuel permet aux Français de bénéficier déjà de 5 années de plus que la moyenne de l'OCDE.
- Sur le sujet de **l'emploi des senior** ou du travail à temps partiel en amont de la retraite : sur cette dernière thématique, cela est considéré comme compliqué dans la pratique dans

la mesure où il est difficile d'organiser sa semaine avec un poste à responsabilité. Par ailleurs, le taux d'employabilité passé 55 ans n'est pas le même qu'à 40 ans : pour continuer à cotiser, il faut pouvoir continuer à travailler après 50 ans, or cela est très compliqué en pratique.

Enfin, une autre proposition évoquait la volonté, avant de partir en retraite à 60 ans, de continuer à travailler tout en ayant des jours de congés supplémentaires. C'est une mesure qui existe dans les grandes entreprises mais pas nécessairement partout.

- A également été évoquée la situation des agriculteurs, qui bénéficient de subventions : quel est la part dans le revenu des agriculteurs et la part de cotisation.
- Les échanges sur cette thématique se sont conclus par un témoignage sur l'impossibilité de maintenir le régime actuel: certaines personnes salariées travaillent avec des personnes du secteur public, illustration d'un problème d'équité entre les personnels. L'idée du régime universel apparaît alors comme une bonne solution afin de s'adapter à la société de demain.

Propositions:

- Pour ouvrir des droits à la retraite, il faut uniquement tenir compte du nombre de trimestres cotisés pendant la carrière et fixer un nombre de trimestres pour être à taux plein.
- Repenser l'âge de départ à la retraite
- Changer les mentalités afin de favoriser l'employabilité des seniors

Un système équitable et plus solidaire :

Les députés ont réaffirmé la volonté mettre en place un **système équitable** et **plus solidaire**, sachant qu'il existait aujourd'hui de grandes disparités et inégalités à corriger.

Une des premières remarques des participants a été de questionner la nécessité de faire une réforme d'une telle ampleur : pourquoi ne pas garder le système actuel, en faisant des modifications à la marge. Cependant, les députés ont mis en avant le besoin d'une vraie réforme en profondeur, sachant que des ajustements conjoncturels ne viendraient pas résoudre les vrais problèmes de fond.

Par ailleurs, la solution de cotiser plus longtemps ou d'augmenter les cotisations sont des solutions qui ne plaisent pas aux participants.

Des propositions ont été mises en avant afin de renforcer la solidarité nationale :

 Un participant a proposé de remplacer tous les prélèvements obligatoires par un prélèvement unique, en fondant les différents impôts et cotisations en un seul prélèvement. L'idée serait également de créer un vecteur ascendant, afin d'aller assez haut en mettant ensemble tous les salaires et revenus divers. A cette proposition, Rodrigue Kokouendo a répondu que 305 Mds € étaient consacrés aux retraites dans le budget.

- Un autre participant a insisté sur la rétractation du marché de l'emploi, associé à une chute drastique des naissances : ainsi, tant que le système est par répartition, il faut faire attention au ratio. C'est important de garder ce système par répartition, car il est basé sur la solidarité.
- Le sujet des discriminations entre hommes et femmes est également apparu : dans le diagnostic fait par le Gouvernement, le sujet des discriminations entre les salaires des femmes et des hommes est abordé mais il pourrait être corrigé dès aujourd'hui en appliquant le droit. L'intervenante juriste a mis en avant la différence de valorisation entre les hommes et les femmes dans l'entreprise : dans les conventions collectives dans les systèmes de cadres, ditelle, il y a 3 à 4 de valeur de points maximum de différence. En effet, si la personne ayant fait plusieurs années dans la même entreprise, n'évolue pas dans son système de points (c'est-à-dire le coefficient qui va lui donner les points de retraite), là il y une discrimination. Les entreprises doivent alors faire évoluer les classifications et réduire les écarts (citation d'une directive européenne de la Cour de cassation qui estime que c'est un droit de réévaluer les droits de retraite). Cependant, le constat est fait d'un décalage entre ce qui a été voté et la situation sur le terrain. Par ailleurs, l'intervenante considère que lorsqu'une personne est à taux plein, quand elle veut partir à la retraite, des années sont non cotisées et cette personne bénéficie d'un an pour faire valoir ses droits auprès d'un tribunal.
- Une autre participante évoque le **GIP Info Retraite** (Groupement d'Intérêt Public, qui reconnaît un droit individuel des assurés à l'information sur leur retraite), permettant d'avoir un réel suivi. Par ailleurs, à partir de 35 ans, tous les assurés reçoivent un bilan de retraite. Le réel problème serait que les carrières ne sont pas alimentées à N+1, créant des problèmes entre les caisses. En réalité, l'assuré peut bénéficier d'informations et d'une estimation.
- Concernant les situations particulières, comme la maladie: situation dans laquelle la cotisation n'est pas la même, les personnes ne sont pas soumises aux cotisations vieillesse. L'idée serait de bien comptabiliser cela, afin que les personnes dans cette situation soient prises en compte. Pour les situations de chômage, selon l'intervenante, lorsqu'une personne est licenciée, il existe un délai de carence de 6 mois où la personne ne cotise pas, en tant que cadre. Il a une prime de départ, mais qui ne compense pas car il y a une partie non-cotisée. Cela est similaire quand la personne démissionne: s'ensuivent 3 mois de suspension et pas de droits au chômage. Enfin, pour évoquer un autre aspect social: l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Apsa) est accordée aux retraités disposant de faibles ressources, il est possible que les héritiers d'une personne décédée en bénéficiant aient à rembourser les sommes perçues. Se pose la question du futur de cette modalité dans la future réforme. Enfin, comment faire pour cotiser au chômage, quand on est à l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou en cas de maladie...

- Évocation des personnes ayant des **contrats de travail de moins de 24h** (souvent à temps partiel), qui ne cotisent pas. C'est à partir de 150 heures que sont prises en compte les heures dans le régime général. Ce sont souvent des étudiants.
- Pour les salariés de l'encadrement gagnant plus de 120.000 euros dans le régime général, le surplus ne sera pas pris en compte dans le calcul. Selon les intervenants du syndicat, il ne faut pas non plus pénaliser les personnes gagnant plus de ce montant, sachant qu'ils vont aller capitaliser ailleurs.
- Concernant le sujet de la pénibilité: il est difficile de la définir, donc pour le moment de dire quels sont les matières pénibles ou les conditions de travail pénibles. Par ailleurs, il apparaît important aux yeux des participants de savoir au bout de combien d'années et avec quelles bonifications le salarié pourra partir. Le député Rodrigue Kokouendo a rappelé que les discussions étaient en cours pour les bonifications relatives à la pénibilité, bien que les partenaires sociaux ne sachent pas la définir pour le moment.

Propositions:

- Financer la retraite par un système de prélèvement unique
- Toutes les caisses doivent alimenter à N+1
- ❖ Bien prendre en compte les situations particulières, comme la maladie ou le chômage
- Ne pas pénaliser les salariés de l'encadrement, gagnant plus de 120.000 euros dans le régime général.

Un système plus solide qui donne confiance à toutes les générations :

Le futur système doit donc être adapté à la société d'aujourd'hui et de demain, ainsi qu'être plus solidaire. Par ailleurs, il doit inspirer **confiance** à toutes les générations.

- Une des mesures qui suscite l'incompréhension est le slogan de la **règle d'or**: 1 euro cotisé doit donner le même droit à pension pour tous. Pour les participants, le système est fait de telle façon que personne ne peut toucher à taux plein la retraite de la sécurité sociale. Mais il n'y a pas que le salarié qui cotise, l'employeur également : dans cette formule donc, est-ce que cela concerne le cotisant ou l'employeur ? Comment faire dans la fonction publique donc, si elle doit cotiser comme employeur, le budget va grandement augmenter. Pour eux, ce n'est pas un hasard si, dans la fonction publique, le système de retraite est calculé sur les 6 derniers mois, intégrant les primes, et que donc l'État, en tant qu'employeur, ne cotise pas.
- Par ailleurs, le sujet des **régimes spéciaux** préoccupe les citoyens : l'avenir des régimes spéciaux est venu comme sujet de discussion, notamment par rapport au thème de la

confiance. Selon les experts, les avocats sont soumis à un prélèvement de 75% pour payer les cotisations, situation pour laquelle les caisses de solidarité peuvent compenser lorsqu'ils ne peuvent pas payer les cotisations. La caisse reverse à peu près 80.000 euros par an au régime général.

La réponse des députés à ce sujet est claire : la gestion de ces caisses restera aux régimes spéciaux. La députée Stéphanie Do a bien insisté sur le fait que ce projet de réforme ne viendrait pas toucher aux droits acquis. Par ailleurs, pour la profession des avocats, leurs réserves ne seront pas touchées. Cependant, il faut bien anticiper, sachant que le ratio démographique concernera également ces professions.

- Pour un participant, garder le système de répartition est une bonne chose, mais il faudrait simplifier l'ouverture des droits, par une règle simple (déjà évoquée): tenir compte du nombre de trimestres cotisés pendant la carrière. Il faudrait fixer le nombre pour un taux de retraite à taux plein, et dès lors que le nombre de trimestres est acquis, cela permettrait de partir en retraite. Il faudrait donc prévoir un système de majoration dès lors que les personnes travaillent au-delà. Il faudrait donner le droit aux personnes de cotiser plus.
 - Évocation de la valeur du point : exemple précis de conversion entre la valeur du point ARRCO et la valeur du point AGIRC afin de trouver un point moyen, système dans lequel les points acquis dans un régime ou dans l'autre ne diminuent pas la retraite. Cela pourrait être une solution pour le régime universel.
 - Aujourd'hui, le taux de pension n'a plus rien à voir : à l'époque, la valeur du point n'était pas constante et le taux de réversion baissait alors que les cotisations augmentaient (les taux obligatoires à l'époque ont évolué à la hausse).
- Enfin, les craintes se cristallisent autour de la prise en compte de toute la carrière pour calculer le montant des pensions. Ainsi, les premières années de travail étudiant seraient prises en compte (alors que les salaires sont faibles), impactant de fait la retraite. Ce mécanisme pourrait plonger, selon certains participants, les futurs retraités dans la précarité.

Propositions:

- * Revoir le système de la caisse de retraite de la sécurité sociale.
- Clarifier la notion de « 1 euro cotisé doit donner le même droit à pension pour tous » notamment pour la fonction publique.
- S'inspirer du système de conversion du point entre ARRCO et AGIRC.
- ❖ Préoccupation d'un système solide, basé sur un taux de remplacement fort : volonté de conserver le système par répartition, et de ne pas perdre de revenu. Il faudrait une garantie du taux de remplacement.
- Ne pas prendre en compte l'ensemble de la carrière dans le calcul, car cela pourrait être un accélérateur de précarité.

❖ Un pilotage où l'État, les partenaires sociaux et les citoyens sont associés :

Comme cela a bien été rappelé, le projet de loi n'est pas écrit et est encore au stade de projet. Les ateliers comme celui-ci servent donc bien à prendre toutes les propositions des citoyens, sur les thématiques évoquées auparavant.

Par ailleurs, à la réponse d'une question sur l'implication relative des partenaires sociaux dans la concertation, les députés ont rappelé que le gouvernement recevait en ce moment ces derniers afin de les entendre.

Les propositions relatives à ce thème se sont nouées autour de la nécessité d'amener une transition progressive et bien en concertation, tout en associant le plus possible la population. Par ailleurs, certains participants ont rappelé la nécessité de faire attention aux cas particuliers, et d'engager réellement un processus progressif pour les cas plus complexes.

Propositions:

- Amener de la progressivité
- Associer le plus possible la population, avec par exemple un conseil citoyen, pas que national mais aussi au niveau local
- Prendre un peu le cas par cas, dans la mesure où 42 régimes ne fonctionnent pas pareil